

## Déviations 25/2024

Un aperçu des déviations du **17 juin 2024** au **23 juin 2024** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
18/06/2024	MAR	25/25R	01/07	0650-2300	Déjà 5,8kts de vent arrière sur les pistes PRS et perspective d'augmentation en dehors des limites.
		25/19,25R	01/07	2300-2334	Conditions météorologiques à l'aéroport.
			01/07	2334-0000	Vent à 1.000 pieds 050° 17kts.
19/06/2024	MER	25/19,25R	01/07	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	01/07	0600-2300	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/19,25R	01/07	2300-0000	Conditions météorologiques à l'aéroport.
20/06/2024	JEU	25/19,25R	01/07	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	01/07	0600-1948	Conditions météorologiques à l'aéroport.
22/06/2024	SAM	25/25R	25R/25R	1200-1600	La piste 25L est indisponible.
		25/19,25R	25R/25R	1600-1632	La piste 19 est indisponible suite aux travaux.
			25/25R	1757-1903	Passage d'un front froid, la composante de vent pour la piste 19 dépasse la limite de 7kts.
			25/25R	1903-1924	La demande de trafic dépasse la capacité du PRS.
23/06/2024	DIM	25/19,25R	25/25R	1255-1600	La demande de trafic dépasse la capacité du PRS.
		19/19	25/25R	2300-0000	Vent 360°-020° 2kts rafales 4kts.



**Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire(s) sans autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

**Deze inlichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gereproduceerd of gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel-Nationaal.

